

13 - Regroupement des magasins des Services Techniques - Création d'un nouveau service «Approvisionnements et Magasins» rattaché à la Direction Générale des Services Techniques au 1^{er} janvier 2016

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

I - Contexte et enjeux

A/ Contexte

Depuis plusieurs années les services techniques de la Ville de Besançon sont engagés dans une démarche d'amélioration de la gestion des ateliers et des stocks.

L'organisation et le mode de fonctionnement propres à chaque direction sont hétérogènes en termes de processus, de pratiques, de gestion des achats et des approvisionnements, de budget, de compétences développées, de locaux, etc.

Au regard de ce constat, et après réalisation d'un diagnostic, il a été décidé, en octobre 2014, de réfléchir à la mutualisation des ressources humaines, matérielles et financières dédiées au fonctionnement des magasins via la création d'un service autonome directement rattaché à la Direction Générale des Services Techniques.

Les enjeux et objectifs d'une telle mutualisation sont multiples et couvrent différents domaines :

- Ressources Humaines :

- . Valorisation et reconnaissance des métiers
- . Développement des compétences en gestion de stock, achats, approvisionnements
- . Perspectives d'évolution pour les agents

- Économique :

- . Optimisation des stocks
- . Réduction du nombre de sites
- . Mutualisation des ressources matérielles
- . Mise en commun des besoins pour établir les marchés publics

B/ Périmètre

Les magasins concernés par le projet sont ceux :

- de la Direction Générale des Services Techniques:

- . Direction Architecture et Bâtiments - DAB - et Maîtrise de l'Énergie - DME (1 site - CTM)
- . Direction du Parc Automobile, Logistique - Direction Parc Auto et Logistique (1 site - CTM)
- . Direction des Espaces Verts, Sportifs et Forestiers - DEV (1 site - Orangerie)
- . Direction Voirie et Déplacements Urbains - DVD (5 sites - CTM, Prés de Vaux)
- . Département Eau et Assainissement - DEA (2 sites, CTM); il a été établi que les sites de Griffon et de Port Douvot ne seraient pas intégrés au projet étant donné le regroupement des services opérationnels sur le site de Port Douvot et des spécificités des matériaux.

- du CCAS (1 site) suite à la décision de non renouvellement du bail des locaux abritant les équipes techniques et le magasin du CCAS.

Le service Approvisionnements et Magasins couvrira :

- . la gestion des achats et des approvisionnements pour les différents ateliers et régies,
- . la gestion des achats d'habillement du personnel,
- . la gestion des stocks de fournitures et leur distribution aux équipes,
- . le traitement des factures fournisseurs.

Afin de diminuer le nombre de sites avec un agent isolé (5 à ce jour) ou sans magasinier (1 à ce jour) mais aussi de mutualiser les moyens matériels et les stocks, des regroupements de sites seront effectués. Le service comptera 6 sites à la place des 11 actuels.

II. La nouvelle organisation

A/ Les principes

L'organisation retenue repose sur trois grands principes permettant de répondre aux enjeux et objectifs initiaux :

- la reconnaissance et la valorisation des métiers
- la transversalité et la spécialisation
- la proximité avec les ateliers.

B/ Les effectifs

Le futur service a été dimensionné à 25 postes, réparti comme suit :

Poste	Nbre de postes	Calibrage
Chef de service	1	A - Attaché / Ingénieur
Chef de secteur	2	B - Technicien
Adjoint chef de secteur / Approvisionneur	2	C - Agent de Maîtrise
Approvisionneur	5	C - Adjoint Technique
Approvisionneur / Magasinier	2	C - Adjoint Technique
Magasinier	8	C - Adjoint Technique
Magasinier/Coursier	1	C - Adjoint Technique
Chargé de gestion	1	B - Technicien / Rédacteur
Adjoint de gestion	3	C - Adjoint Administratif
Total	25	

C/ Le rattachement

Les agents affectés aux missions actuellement couvertes par les magasins seront transférés dans le nouveau service «Approvisionnements et Magasins» mutualisé rattaché à la Direction Générale des Services Techniques et resteront des agents Ville de Besançon. Le lien hiérarchique avec leur direction actuelle n'existera plus, mais une relation étroite et quotidienne sera maintenue pour garantir la réussite du projet. Le service Approvisionnements et Magasins se positionnera en tant que prestataire pour l'ensemble des directions et les liens actuels devront être préservés en termes de communication et de concertation.

Cette nouvelle organisation a été présentée lors du comité technique du 4 septembre 2015 et a fait l'objet d'un avis favorable des représentants du personnel.

III. Les dispositions financières entre la Ville, la CAGB et le CCAS

Le service Approvisionnements et Magasins disposera de son budget propre, en fonctionnement comme en investissement, budget issu du regroupement des budgets des directions concernées, hors Parc Auto et Logistique mutualisé sous la forme de service commun à la CAGB et hors achats spécifiques des budgets annexes. Le service en assurera le suivi, la maîtrise et l'exécution.

Toutefois, pour permettre les économies d'échelle, les budgets annexes, le CCAS et la CAGB (via notamment la Direction Parc Auto Logistique) pourront bénéficier des fournitures et achats des magasins regroupés. Dans ce cadre, un suivi régulier des achats et consommations de fournitures sera effectué pour garantir la complète transparence des coûts, et des facturations interviendront le cas échéant, sur la base de ces consommations, par l'émission de titres de recettes par le budget principal.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur les dispositions financières entre la Ville, la CAGB et le CCAS issues de la mise en place du service centralisé Approvisionnements et Magasins des services techniques de la Ville,

- inscrire les crédits nécessaires au budget du prochain exercice, en dépenses et en recettes.

«M. LE MAIRE : Désormais, vous avez pu le voir, on passe des groupements de commandes. Le Directeur Général des Services Techniques est mutualisé, c'est Guy PEIGNER. Plutôt que d'embaucher un ingénieur en chef à l'Agglomération -il avait déjà beaucoup de travail, il va en avoir encore un peu plus- un DGST unique vérifie l'efficience des services de la Ville et de l'Agglomération d'un point de vue technique. Tout cela est en train de se mettre en place et je vais vous dire mieux, j'ai eu d'ailleurs l'occasion de le dire à votre présidente, que je vois régulièrement, dans le cadre des bons rapports que nous entretenons, je ne suis même pas opposé à la mutualisation de certains services avec le Département. Nous avons commencé par exemple, mais peut-être ne le savez-vous pas, vos véhicules viennent se ravitailler à notre pompe à essence, mais on vous envoie la facture quand même ! Ecoutez, allez acheter chez Total ou ailleurs si vous voulez, que voulez-vous que je vous dise ! Simplement quand on mutualise, d'abord vous n'avez pas à construire une station-service, vous bénéficiez d'un achat groupé et il me semble que vous y gagnez de l'argent. Nous en avons parlé avec votre présidente, on n'a pas avancé là-dessus mais peut-être dans les services très pointus en matière d'informatique, de serveurs, de data center, d'endroits spécialisés pour concentrer des données, faisons-le ensemble, mutualisons. Allons plus loin, mutualisons aussi un certain nombre de services avec la Région. Je crois que ça ne doit pas s'arrêter. Aujourd'hui nous sommes mutualisés Ville, Agglo et CCAS. Demain on peut mutualiser encore un certain nombre de choses avec le Département. On avait même proposé, mais cela n'a pas été accepté, qu'au niveau des services techniques du PAL on puisse entretenir les véhicules. C'est compliqué, cela ça n'a pas été réalisé mais on est tout à fait ouvert à ça. L'objectif est de gagner un peu en terme d'efficacité. Donc vous voyez, de ce côté il n'y a pas de soucis.

M. Philippe GONON : Tout à fait, les soucis que vous avez dans la gestion financière nous avons exactement les mêmes.

M. LE MAIRE : Je suis heureux de vous entendre dire ça...

M. Philippe GONON : C'est une réalité de chiffres...

M. LE MAIRE : L'exercice du pouvoir ramène quelquefois à un certain nombre de réalités.

M. Philippe GONON : Tout à fait. Il y a un sujet que je voudrais aborder puisque ce soir nous sommes tous sous le signe du consensus...

M. LE MAIRE : Ça peut encore changer...

M. Philippe GONON : Oui, ne vous inquiétez pas...

M. LE MAIRE : J'espère que ça ira jusque-là...

M. Philippe GONON : On va continuer.

M. LE MAIRE : Si ça peut durer 3 heures c'est bien !

M. Philippe GONON : C'est le problème de l'accès d'un certain nombre d'institutions à la fibre, je pense notamment par exemple aux collèges qui sont sur la CAGB. Dans le cadre de la réforme PEILLON nous allons être obligés de porter un certain nombre de nouveaux supports informatiques auxquels nous sommes en train de réfléchir. Cela suppose, en tout état de cause, que tous les collèges aient quasiment l'accès, demain, et qu'ils aient besoin d'un accès à des gros tuyaux informatiques, donc à la fibre.

M. LE MAIRE : Les collèges de Besançon vous voulez dire ?

M. Philippe GONON : De la CAGB en général, je ne parle pas que de la Ville de Besançon. Simplement...

M. LE MAIRE : Je me renseigne, mais nos collèges sont tous fibrés, ils ont le réseau Lumière.

M. Philippe GONON : ...-je termine- nous avons le risque qu'il y ait un développement à deux vitesses pour ces mêmes collèges. Je prends l'exemple des collèges volontairement parce que c'est prioritaire. Est-ce que par exemple pour l'année 2017, puisque le cas va se poser pour 2017, nous pouvons avoir une action coordonnée pour amener la fibre à tous les collèges de l'ensemble de la CAGB et du département du Doubs ? C'est cela qui nous intéresse, c'est qu'au même moment, au moment de l'application de la loi Peillon, tous les collèges du Doubs, y compris ceux de la CAGB, aient accès au même moment aux mêmes instruments, aux mêmes outils, aux mêmes flux.

M. LE MAIRE : Je vais faire un peu de pédagogie, je vais vous expliquer comment ça se passe Monsieur GONON. Le Réseau Lumière a 5 boucles qui tournent depuis 1994. Dans ces 5 boucles, il y a une boucle ville, une boucle Agglo, une boucle pour les services de l'Etat, une boucle pour l'Education Nationale, une boucle pour le Département et peut-être encore d'autres. Donc aujourd'hui je crois pouvoir dire que tous les collèges de Besançon sont reliés à la fibre par le réseau Lumière, tous les collèges de Besançon. Ensuite, au niveau de l'Agglomération, on va vérifier mais je pense qu'ils le sont tous. Le Conseil Général et la Ville de Besançon, très favorables, peuvent passer un accord avec le Réseau Lumière que j'ai l'honneur de présider. Le Département paye les travaux de génie civil pour se raccorder, loue des fibres pour les faire passer sur les siennes. Simplement, entre le Collège de Chatillon et Besançon il y aura peut-être du génie civil, mais c'est au Département de le prendre en charge et nous sommes très favorables. Je vais même vous dire mieux, nous sommes très en avance dans le domaine de la fibre. Si, très en avance ! Nous avons un data center aujourd'hui et nous venons même, dans le cadre de la grande Région, d'ouvrir notre réseau de fibre, notre réseau -vous savez qu'il y a le GIX de Lyon et le GIX de Strasbourg- entre les deux on a une fibre numérique qui va bien, une dorsale numérique et nous venons de l'ouvrir à Dijon, ça a coûté 145 000 € pour que les Dijonnais puissent bénéficier de ce dont nous bénéficions ici. Oui parce que c'est cela aussi la collaboration entre les régions. Demain, et c'est un des sujets que l'on évoque souvent au pôle métropolitain avec le maire de Lons-le-Saunier, le maire de Vesoul, le maire de Pontarlier et le maire de Dole, des maires que vous connaissez bien, c'est de voir comment on peut venir se raccorder à notre Réseau Lumière, à notre data center pour développer le très haut débit dans l'ensemble de ces villes et l'ensemble de ces départements. Vous comprenez bien que n'est pas l'Agglomération ou la Ville qui va aller raccorder les collèges du département au Réseau Lumière. Par contre, que vous veniez vous raccorder au Réseau Lumière sur ce qui vous appartient d'ailleurs, les fibres, je crois que, si vous en avez la volonté, je crois que c'est très bien. D'ailleurs cela nous permettra de louer des fibres et de faire quelques recettes supplémentaires. Je vais vous donner un exemple : la CAGB assume ses compétences par exemple dans le cadre du domaine économique. Cela a permis, vous le savez, de maintenir deux très belles entreprises à Chaudfontaine : Dixit et Metalis. Elles

sont là-bas et on a réalisé le génie civil pour aller jusqu'à Chaudfontaine, sur notre zone. Donc ce n'est pas un problème Monsieur GONON, vous avez posé une question, pour que vous veniez vous raccorder mais ce n'est pas la ville qui va payer le raccordement entre le Collège d'Amancey -je ne sais pas s'il y en a un d'ailleurs à Amancey- en tout cas de Levier à Besançon. Il faut déjà utiliser les infrastructures existantes. Donc le réseau fibre du Syndicat Lumière est à la disposition du Département pour ensuite pouvoir donner un accès au très haut débit au niveau national et international. Mais la connexion, c'est comme quand vous mettez le téléphone, la liaison entre le poteau téléphonique et chez vous, c'est vous qui payez. Eh bien là c'est pareil. Il faut que vous puissiez payer cet investissement. La précédente équipe du Département avait fait du Collège Diderot à Planoise un collège numérique, vous le savez, c'est le seul du Département du Doubs ou de Franche-Comté peut-être même. Le Collège Diderot à Planoise est un collège numérique mais que demain le Collège de Saône ou celui de Sancey-le-Grand par exemple soit raccordé... -c'est au hasard que je dis cela- que le Collège de Sancey-le-Grand soit raccordé ce serait très bien. Didier, dites-moi si je me trompe mais on a la capacité d'accueillir tout le monde sur nos fibres. Après il faudra remailler mais à partir du moment où ils arrivent chez nous on a de la place. Si vous amenez vos fibres jusque chez nous il n'y a pas de problème. Ensuite c'est le maillage, c'est comment on va de notre réseau à nous, par exemple de chez Slava -il y a une borne aux alentours- comment on monte à Pontarlier... mais ni l'Agglo ni la Ville ne paieront, c'est le Département et de toute façon vous faites partie, vous le savez très bien, du Syndicat Lumière, et vos représentants sont là à nos côtés et ils connaissent parfaitement le sujet comme nous. Vous pouvez leur demander, ils vous diront comment ça fonctionne. Mais retenez une chose quand même c'est que sur un sujet qui va être capital pour les années à venir en matière de développement économique, vous entendez bien, j'ai dit «capital», nous ne sommes pas en retard, nous sommes même très en avance. Et en plus nous avons un data center extraordinaire, c'est un des premiers basse consommation d'énergie, ce qui fait que tout le monde est content parce qu'on ne consomme pas beaucoup d'énergie alors qu'un data center est réputé pour consommer justement beaucoup d'énergie.

Ai-je bien répondu à votre question ? Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 (1 abstention), 3 et 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.